

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
05/04/2024	05/04/2024	En exercice	10
		Présents	10
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FARADIAN, 1^{er} Adjoint au Maire, élu à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : -

Avait donné pouvoir : -

Étaient absents non-excuses : -

Parmi les membres présents, Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

04 2024 08 - Avenant n°1 à la convention Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n°21DEAP004 avec La Métropole Aix-Marseille-Provence Urbanisme

Le présent avenant a pour objet de modifier l'enveloppe financière affectée à l'opération faisant l'objet de la convention n°21DEAP004 de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et l'extension du réseau pluvial dans le cadre de l'aménagement du Centre Ancien.

En effet, pour assurer une séparation complète des eaux d'irrigation et des eaux pluviales, le réseau pluvial du boulevard des écoles a été connecté au bassin de rétention départemental existant le long de la RD561. Ce raccordement a nécessité un prolongement du réseau pluvial et un réaménagement de l'ouvrage de surverse du bassin de rétention.

Le montant de l'opération est ainsi adapté et porté de 95.000,00€HT, soit 114.000,00€TTC à un montant de 110 900,00€HT, soit 133 080,00€TTC, soit une augmentation globale de 16,7%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide l'avenant Avenant n°1 à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n°21DEAP004 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence Urbanisme**

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision

Monsieur le 1^{er} Adjoint,



Jean-Claude FARADIAN.

Le Secrétaire de séance,

Véronique LE GUILLOUX.

Monsieur le 1^{er} Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Prefecture le 16/04/2024
- et de sa publication le 19/04/2024



Monsieur le 1^{er} Adjoint,

Jean-Claude FARADIAN.